

DIRECTION
DES FINANCES

TEL. 05.53.93.47.17

MAIL denadai@mairie-marmande.fr

Affaire suivie par Christine DE NADAI

Marmande le 18 Mars 2019

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2019, disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2019 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en Conseil Municipal le 11 Février 2019 et établi toujours avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement (charges générales et masse salariale) sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité locale (et notamment les taxes sur le foncier bâti et non bâti) ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Les montants des dotations de l'Etat n'ont pas encore été communiqués à la date d'élaboration de ce budget.

Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2018.

Budget Principal

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 24 922 751.03 € soit un budget en légère baisse par rapport à celui de 2018 (25 975 161.94 €) :

● Recettes :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 24 922 751.03 €.

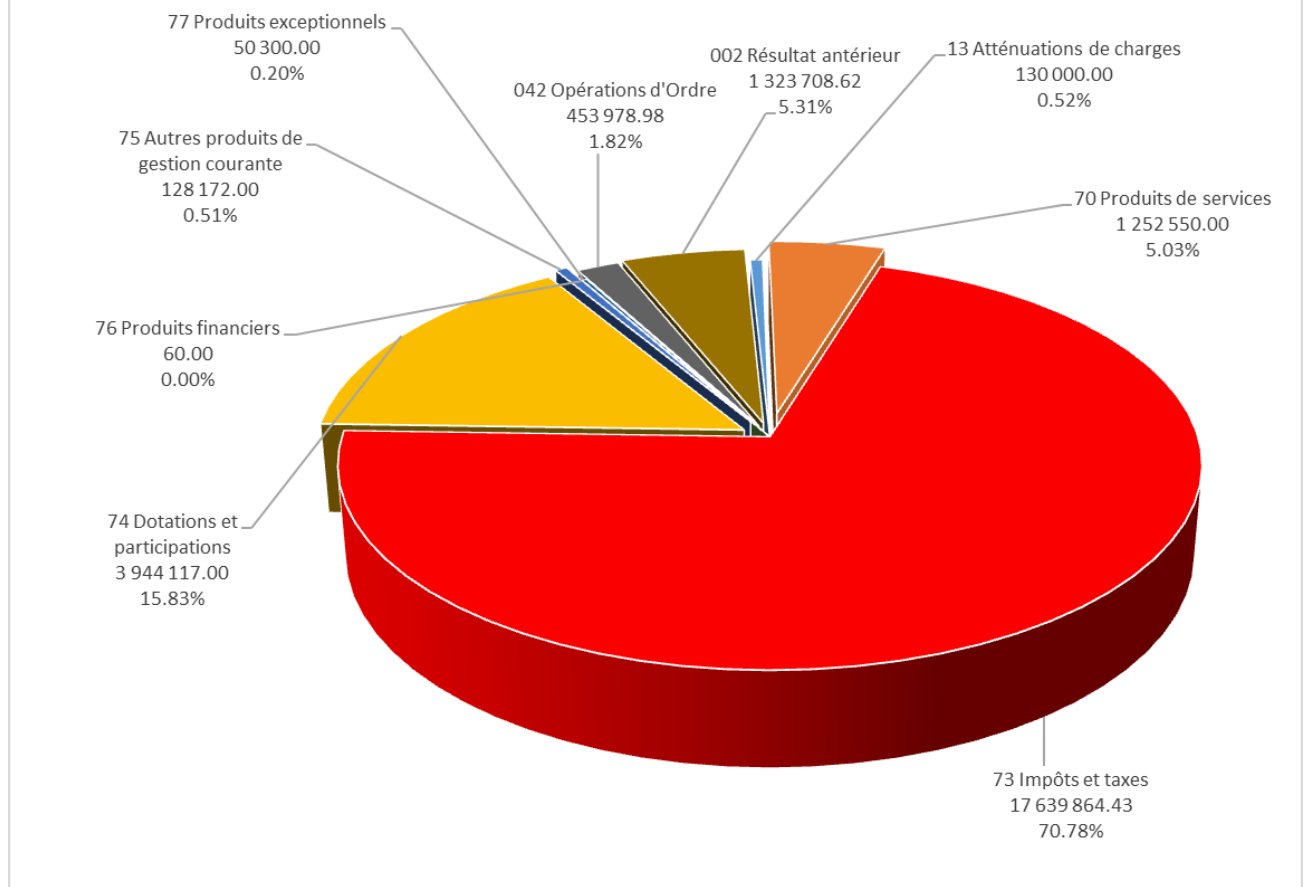
Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent plus de 76% des recettes réelles de la ville soit 17 639 864.43 €
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 3 944 117.00 (soit 17% des recettes de fonctionnement) mais en net recul par rapport à 2018 (-13.95%).
- Le produit des domaines et de gestion courante qui représente près de 6% des recettes de la ville s'élève à 1 380 722 €.
- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, le montant des travaux en régie que l'on limite à 450 000 € chaque année, les produits financiers ainsi que les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurances pour 35 000 €.
- Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2018 pour 1 323 708.62 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2018 et 2019

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation
013 - Atténuations de charges	109 000.00	130 000.00	21 000.00
70 - Produits des services	1 002 825.00	1 252 550.00	249 725.00
73 - Impôts et Taxes	17 202 946.43	17 639 864.43	436 918.00
74 - Dotations et participations	4 583 674.13	3 944 117.00	-639 557.13
75 - Autres produits de gestion	128 943.00	128 172.00	-771.00
76 - Produits Financiers	3 742.33	60.00	-3 682.33
77 - Produits exceptionnels	73 964.54	50 300.00	-23 664.54
78 - Reprises su provisions	45 510.00		-45 510.00
042 - Opérations d'Ordre	453 403.98	453 978.98	575.00
002 - Résultat antérieur	2 371 152.53	1 323 708.62	-1 047 443.91
TOTAL	25 975 161.94	24 922 751.03	-1 052 410.91

Recettes de Fonctionnement par chapitre BP 2019



Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges sociales du personnel suite à prise en charge par la Sécurité Sociale (agents non titulaires) ou par l'assurance statutaire de la collectivité (agents titulaires).

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse, la restauration scolaire, par les remboursements effectués par VGA, par ELIOR (prestataire restauration scolaire) ainsi que par les clubs sportifs suite à la mise à disposition du personnel. Le montant des recettes prévues pour ces postes sont de l'ordre de 1 150 000 € soit plus de 80% du montant des recettes de ce chapitre.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public (telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF) pour 84 450 € ou encore les concessions dans les cimetières pour 20 100 euros.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes.

Le montant des impositions directes, 12 843 556 € représente plus de 73% du total des prévisions pour ce chapitre.

La volonté de la Collectivité est de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale en 2019.

Cependant, l'Etat a fixé dans la Loi de Finances une revalorisation des bases de 2.20 % pour l'année 2019.

A cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant de 3 305 616.43 € versée par VGA.

Deux autres postes importants de recettes sont d'une part, celui occupé par la taxe additionnelle aux droits de mutation à hauteur de 550 000 € (en augmentation depuis deux ans du fait de la reprise des transactions immobilières) et d'autre part, celui concernant la taxe sur l'électricité pour 428 000 €.

D'autres sources de recettes ne sont pas négligeables notamment celles concernant le fonds de péréquation de recettes fiscales communale et intercommunales (FPIC) pour 219 592 €, normalement identique à celui de 2018, les droits de place (notamment ceux du marché) pour près de 60 000 €, la Taxe Locale sur la publicité extérieure (environ 200 000 €).

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat dont les montants n'ont pas été notifiés à ce jour.

La dotation globale de fonctionnement est toujours en diminution par rapport aux années précédentes même si l'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 s'est arrêté, ou plutôt modifié en deux nouvelles contraintes :

- Limitation des dépenses réelles de fonctionnement à 1.20%
- Réduction du besoin de financement

Pour mémoire, la perte cumulée de DGF depuis 2014 s'est élevée à plus de 6 000 000 € (en prenant comme année de référence 2013).

L'augmentation des dotations nationales de solidarité rurale et de solidarité urbaine seront loin de compenser cette perte.

Par ailleurs, les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse, mise à part celle concernant la taxe d'habitation.

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires est reconduit pour 2019, ce qui représente une recette d'environ 65 000 €.

Le quasi-arrêt du recours aux emplois aidés entraîne de fait une forte baisse de la participation de l'Etat (330 793.36 € perçus en 2018 contre 40 000 € prévus en 2019)

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (Espace Expo, maisons de quartier, échoppes du marché, diverses salles, appartements).

Chapitre 76 : Les produits financiers

Dans ce chapitre se trouve d'éventuelles rémunérations de parts sociales détenues par la collectivité.

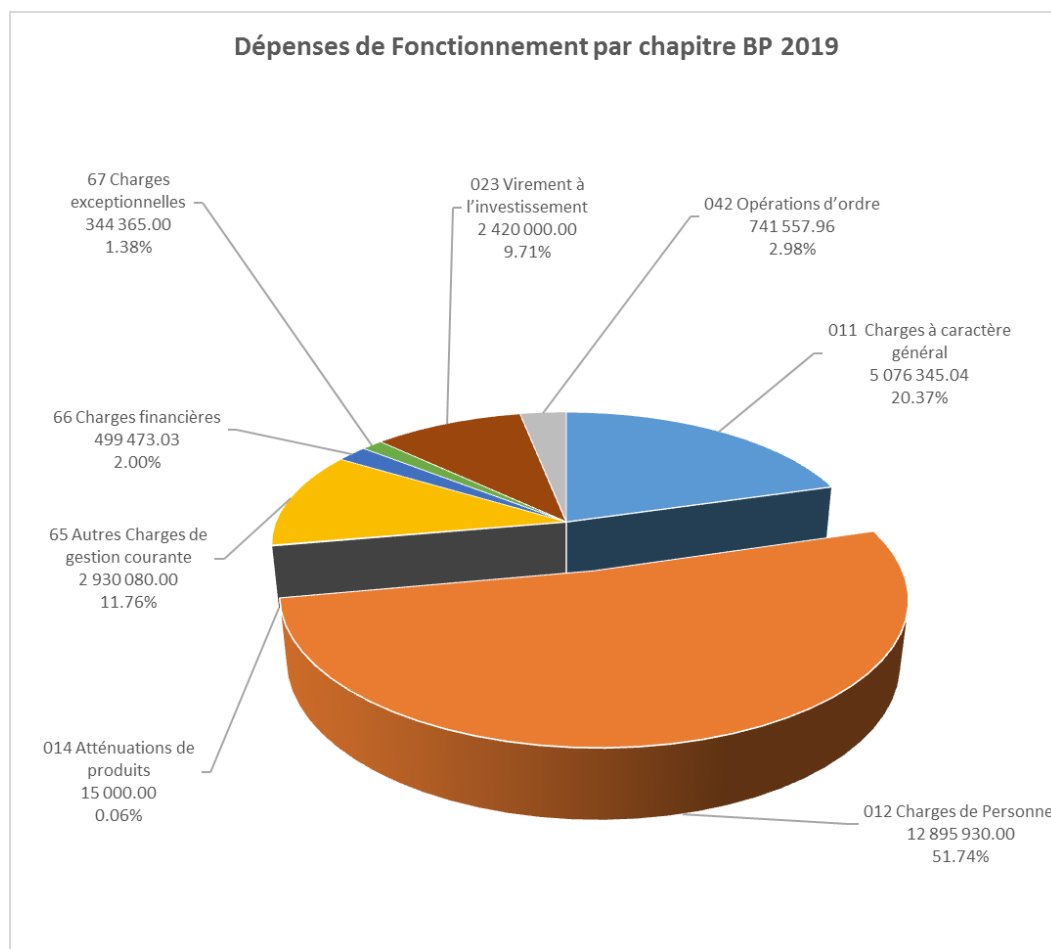
Chapitre 77 : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances (35 000 €).

Chapitre 042 : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les travaux en régie.

- Dépenses : le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 24 922 751.03 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2018	BP 2019	variation
011 Charges à caractère général	4 815 371.26	5 076 345.04	260 973.78
012 Charges de Personnel	13 038 940.14	12 895 930.00	-143 010.14
014 Atténuations de produits	22 000.00	15 000.00	-7 000.00
65 Autres Charges de gestion	2 966 120.00	2 930 080.00	-36 040.00
66 Charges financières	612 654.96	499 473.03	-113 181.93
67 Charges exceptionnelles	433 745.59	344 365.00	-89 380.59
68 Dotations aux provisions	45 510.00		-45 510.00
023 Virement à l'investissement	3 309 671.60	2 420 000.00	-889 671.60
042 Opérations d'ordre	731 148.39	741 557.96	10 409.57
TOTAL	25 975 161.94	24 922 751.03	-1 052 410.91



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance

Un effort est à maintenir impérativement sur la consommation des fluides
Des crédits sont également alloués à la Politique de la Ville.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel,

Si on compare les prévisions du BP 2018 avec les prévisions du BP 2019, on constate une légère baisse des dépenses de personnel (-1.10%).

□ La masse salariale de la Ville de Marmande a été particulièrement maîtrisée ces dernières années, malgré des mesures nationales et/ou locales nécessaires, mais coûteuses.

Son évolution est à mettre en relation avec celle des effectifs, dont la tendance baissière se poursuit grâce notamment au travail important mené en continu sur la réorganisation des services.

Ainsi, la mutualisation des ressources, la formation aux nouvelles technologies, et l'accroissement du travail en transversalité et en « mode projet » constituent autant de pistes explorées qui génèrent des économies d'échelles importantes, et un développement des compétences des agents.

La Direction des ressources humaines se mobilise auprès des services et des agents pour les accompagner au mieux dans ces mutations.

□ Cette rationalisation de la dépense communale en matière de ressources apparaît d'autant plus notable que les agents municipaux ont pu bénéficier, ces dernières années, d'une politique ambitieuse de la part de la collectivité, au travers notamment :

- D'une revalorisation du régime indemnitaire ;

- Et plus récemment, du développement des actions « amélioration de la qualité de vie au travail ».

Cette politique ambitieuse en matière de ressources représente un coût humain et financier conséquent, mais elle est essentielle et garante du maintien d'un dialogue social de qualité indispensable aux réorganisations en cours.

□ Dans la continuité de ces mesures volontaristes, la Ville de Marmande engage pleinement sa responsabilité sociale en déprécarisant des agents sur des besoins pérennes de la collectivité.

□ En termes d'objectifs depuis l'année 2018 et suivantes, la Ville de Marmande réaffirme la priorité donnée à un pilotage rigoureux de la masse salariale, tout en respectant une réelle volonté politique de maintien dans l'emploi pour les agents en situation de reclassement médical, mais aussi en valorisant l'ensemble des agents par le biais de la promotion pour chacun, sans quota pendant 3 ans.

Ainsi, malgré différentes mesures nationales potentiellement inflationnistes en la matière, la Ville de Marmande prévoit, à ce stade, une évolution de la masse salariale de l'ordre de 1 % par an entre 2019/2020 et 2020/2021.

Cette évolution maîtrisée, et d'un niveau conforme avec la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement imposée par l'Etat.

□ En l'absence d'effort sur les effectifs, levier indispensable pour aboutir à une telle maîtrise, la masse salariale progresserait d'environ + 2,50 % par an sur la période.

Le remboursement à VGA des agents mis à disposition (notamment des animateurs CLAE et OPAH RU) est estimé à 377 100 €.

Le non remplacement systématique des départs, et notamment des départs à la retraite, est toujours privilégié.

D'autres postes de dépenses sont importants dans ce chapitre.

Il s'agit de :

- ⇒ L'assurance des risques statutaires (essentiellement décès, invalidité et accidents du travail) à hauteur de 101 000 € environ
- ⇒ Le versement au CNAS pour 85 000 euros
- ⇒ La participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents (10€ par agent et par mois) ainsi que des conjoints et des enfants (5€ par personne et par mois).

Chapitre 014 - Atténuations de produits :

Il s'agit des dégrèvements accordés par délibération du Conseil Municipal : dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs, dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le contingent du service incendie : 33.05 euros par habitant soit 580 300 € pour 2019 ;
- les contributions aux Syndicats intercommunaux ;
- le versement des indemnités des élus ;
- les subventions de fonctionnement aux associations, sachant que les efforts de responsabilisation déjà entrepris devront se poursuivre
- la subvention au CCAS qui s'élève à 600 000 € en 2019 ;
- la subvention à la CFP qui s'élève à 400 000 € en 2019.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles :

Dans ce chapitre figure essentiellement la subvention d'équilibre prévisionnelle du parc de stationnement. Celle-ci sera définitivement calculée en fin d'exercice 2019 afin de l'ajuster au besoin réel de financement de ce budget annexe.

- BP 2011 : 222 725.25 €	Versé : 219 918.00 €
- BP 2012 : 208 435.02 €	Versé : 199 901.00 €
- BP 2013 : 202 099.40 €	Versé : 202 089.00 €
- BP 2014 : 227 639.14 €	Versé : 227 529.00 €
- BP 2015 : 211 507.17 €	Versé : 211 286.00 €
- BP 2016 : 199 860.03 €	Versé : 190 030.00 €

- BP 2017 : 195 150.00 €	Versé : 229 021.40 €
- BP 2018 : 203 039.79 €	Versé : 203 039.79 €
- BP 2019 : 140 000.00 €	

Y figure également la subvention d'équilibre pour le budget annexe afférent à la gestion de la salle de spectacles du Comoedia, qui sera elle aussi ajustée en fin d'exercice 2019 :

- BP 2016 : 102 645.00 €	Versé : 102 645.00 €
- BP 2017 : 169 356.83 €	Versé : 169 356.83 €
- BP 2018 : 157 817.77 €	Versé : 157 817.77 €
- BP 2019 : 178 265.00 €	

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement et est prévue à hauteur de 2 420 000 €.

➤ Section d'Investissement :

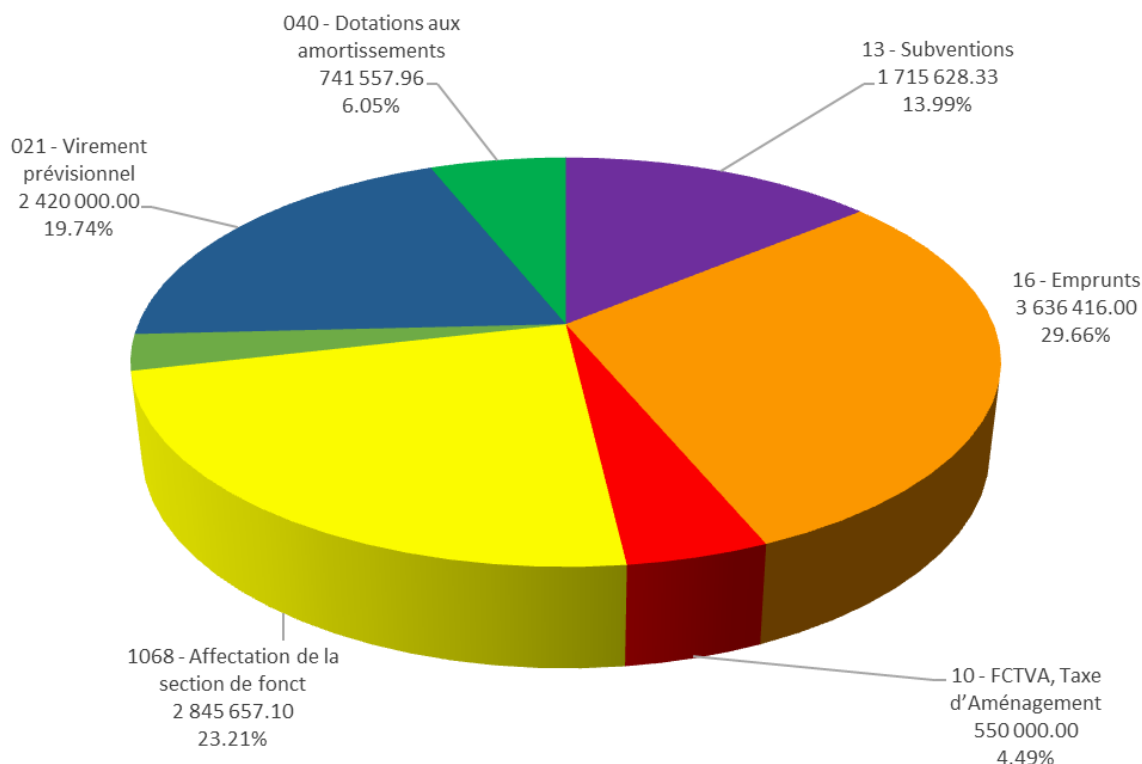
La section d'investissement s'équilibre à 12 259 259.39 €

● Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2018 et 2019

Chapitre	BP 2018	BP 2019
13 - Subventions	2 654 997.13	1 715 628.33
16 - Emprunts	3 550 000.00	3 636 416.00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	540 000.00	550 000.00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	1 972 750.59	2 845 657.10
27 - Immobilisations financières	13 074.15	0
21 - Immobilisations corporelles	135 000.00	
23 - Régularisation CVCV	1 868 307.66	0
45 - Opérations pour le compte de tiers	1 868 307.66	
024 - Produits de cessions	319 586.94	350 000.00
021 - Virement prévisionnel	3 309 671.60	2 420 000.00
040 - Dotations aux amortissements	731 148.39	741 557.96
041 - Opérations patrimoniales	128 863.88	0
001 - Résultat antérieur	-	
TOTAL	17 091 708.00	12 259 259.39

Recettes d'Investissement par chapitre BP 2019



Les recettes sont constituées par :

- Un emprunt d'équilibre de 2 500 000 € (auquel s'ajoute celui prévu en 2018 de 1 150 000 € et inscrit en restes à réaliser au 31 décembre 2018)
- Le remboursement du FCTVA qui devrait être de l'ordre de 400 000 €
- Des taxes d'urbanisme pour environ 150 000 €
- Les recettes d'amortissement pour 741 557.96 €.

- Les subventions inscrites au BP 2019 suivantes :

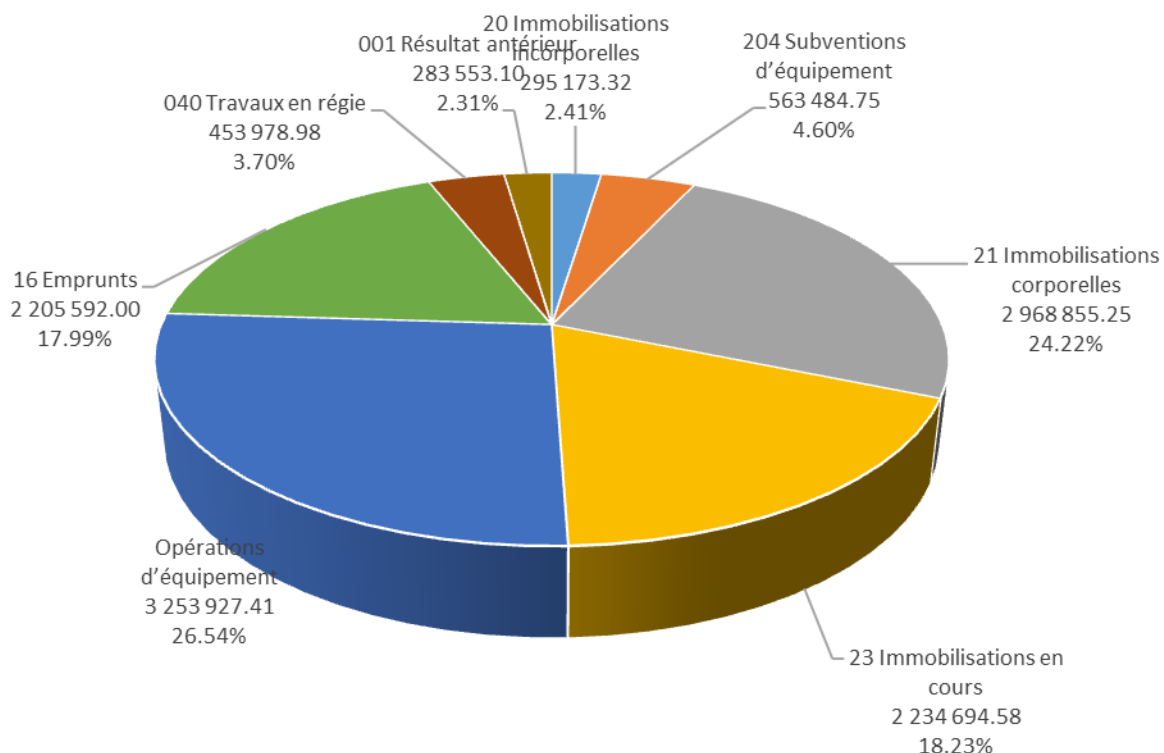
⇒ Amendes de police	150 000 €
⇒ PAE	15 000 €
⇒ Subvention DETR Halle du Marché	181 980 €
⇒ Subvention CD Eglise Notre Dame	40 000 €
⇒ Subvention CR Terrain synthétique Michelin	150 000 €
⇒ Subvention Agence du Sport Terrain synthétique Michelin	100 000 €
⇒ Subvention Ligue Foot terrain synthétique Michelin	150 000 €
⇒ Participation Garorock Travaux de la Filhole	100 000 €

● Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉES 2018 et 2019

Chapitre	BP 2018	BP 2019
20 Immobilisations incorporelles	304 354.19	295 173.32
204 Subventions d'équipement	573 925.63	563 484.75
21 Immobilisations corporelles	2 580 591.73	2 968 855.25
23 Immobilisations en cours	2 445 228.65	2 234 694.58
Opérations d'équipement	3 726 939.01	3 253 927.41
10 Dotations et fonds divers	1 240.70	0
13 Subventions à reverser	413 504.36	0
16 Emprunts	2 215 000,00	2 205 592,00
45 Dépenses compte de tiers	1 868 307.66	0
040 Travaux en régie	453 403,98	453 978.98
041 Opérations patrimoniales	128 863.88	0
001 Résultat antérieur	2 380 348.21	283 553.10
TOTAL	17 091 708.00	12 259 259.39

Dépenses d'Investissement par chapitre BP 2019



Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

La Culture

Travaux Bâtiments Culturels et cultuels	115 700 €
Parcours CESAme (solde)	61 400 €

Le Sport

Travaux Bâtiments Sportifs	180 000 €
Terrain synthétique Stade Michelin	800 000 €

L'Education

Travaux dans les Ecoles Maternelles	120 000 €
Travaux dans les Ecoles Élémentaires	120 000 €

La tranquillité et la salubrité publiques

Extension de la vidéo protection	70 000 €
----------------------------------	----------

La citoyenneté

Projet Voies douces (2ème phase)	100 000 €
Signalétique	25 000 €
Mobilier Urbain	38 000 €
Eclairage Photovoltaïque	30 000 €

Le Cadre de Vie

Centre-Ville Cœur de Vie Rue Léopold Faye	166 400 €
Poursuite de l'OPAH	60 000 €
4ème tranche Accessibilité	200 000 €
Travaux Chemins Ruraux	45 000 €
Accessibilité de la Gare (2ème Tranche)	302 163 €
Défense Incendie	10 000 €

Divers

Poursuite acquisitions foncières	300 000 €
Logiciels informatiques	28 200 €
Matériel informatique	34 000 €
Mobilier	41 200 €
Eclairage Public	60 000 €
Travaux Bâtiments divers	200 000 €
Travaux Economie d'Energie	70 000 €
Matériel de Transport	350 000 €
Aménagement Ilot des Religieuses	50 000 €
Travaux Aménagement Filhole	300 000 €
Aménagement îlot des Capucins	200 000 €
Démolition de l'îlot Espiet	140 000 €

Budget annexe du SPANC

Ce budget s'équilibre à la somme de 235 580.77 € en section d'exploitation.

Il n'y a pas de section d'investissement.

Cette année ont été budgétisés :

- 10 contrôles assainissements autonomes neufs ;
- 350 contrôles d'installations existantes ;
- 20 contrôles obligatoires lors de ventes (nouveau marché en groupement avec la Ville de Tonneins).

Par ailleurs, une aide aux abonnés du SPANC a été instaurée : 40 euros une fois tous les quatre ans et sur présentation d'une facture de vidange de fosse par un vidangeur agréé à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour mémoire, le nombre de demandes est le suivant :

2015 : 5 demandes
2016 : 17 demandes
2017 : 25 demandes
2018 : 68 demandes

Concernant l'aide de 2 000 euros mise en place en 2017 afin de favoriser les travaux de réhabilitation des installations non conformes, il y a actuellement une vingtaine de dossiers en cours d'instruction.

Budget annexe Assainissement

➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 559 217.82 €.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts contractualisés pour les travaux de réseaux.

Le virement prévu à l'investissement est prévu à hauteur de 5 000 €.

➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 2 083 156.99 €.

Les recettes sont constituées des amortissements, du remboursement de TVA de l'Etat auprès de Véolia et d'un emprunt nouveau d'environ 400 000 €.

Les principaux travaux inscrits pour 2019 sont les suivants :

- La fin de l'avenue Dr Neau
- La suite des travaux de mise en séparatif des boulevards (notamment Meyniel et Gambetta)
- La consolidation des égouts bâtis.

Les crédits restant à affecter seront à déterminer en cours d'année.

Budget annexe Parc de stationnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 221 213.98 € et celle d'investissement à 277 709.10 €.

La subvention du budget principal de 140 000.00 € (203 039.79 € en 2018) permet de financer le remboursement de l'emprunt (*capital et intérêts*). Une affectation de 143 457.10 € est prévue pour couvrir le besoin de financement.

Budget annexe de Production d'Energie Renouvelable

➤ Section d'exploitation :

La section de fonctionnement s'équilibre à 437 453.43 €. Le résultat antérieur à reporter est de 174 406.43 €.

L'évolution de la production se présente comme suit :

2011	=	114 970.03 €
2012	=	193 350.29 €
2013	=	261 128.42 €
2014	=	255 620.29 €
2015	=	242 402.87 €

2016 = 254 964.27 €
2017 = 248 836.32 €
2018 = 250 851.78 €

La production annuelle attendue pour équilibrer le budget s'élève à 220000€.

➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 195 280.24 € avec comme dépense principale le remboursement du capital de la dette (133 052.35 € en 2019), et comme recette principale les amortissements des immobilisations (136 986.00 € en 2019).

Budget annexe de la Salle de Spectacles du Comoedia

La section de fonctionnement s'équilibre à 271 569.66 € et celle d'investissement à 25 139.98 €.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal est estimée à hauteur de 178 265.00 euros et sera ajustée en fin d'exercice.